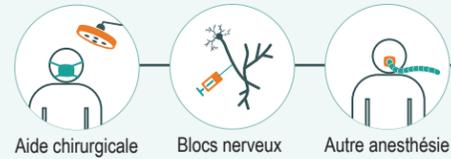
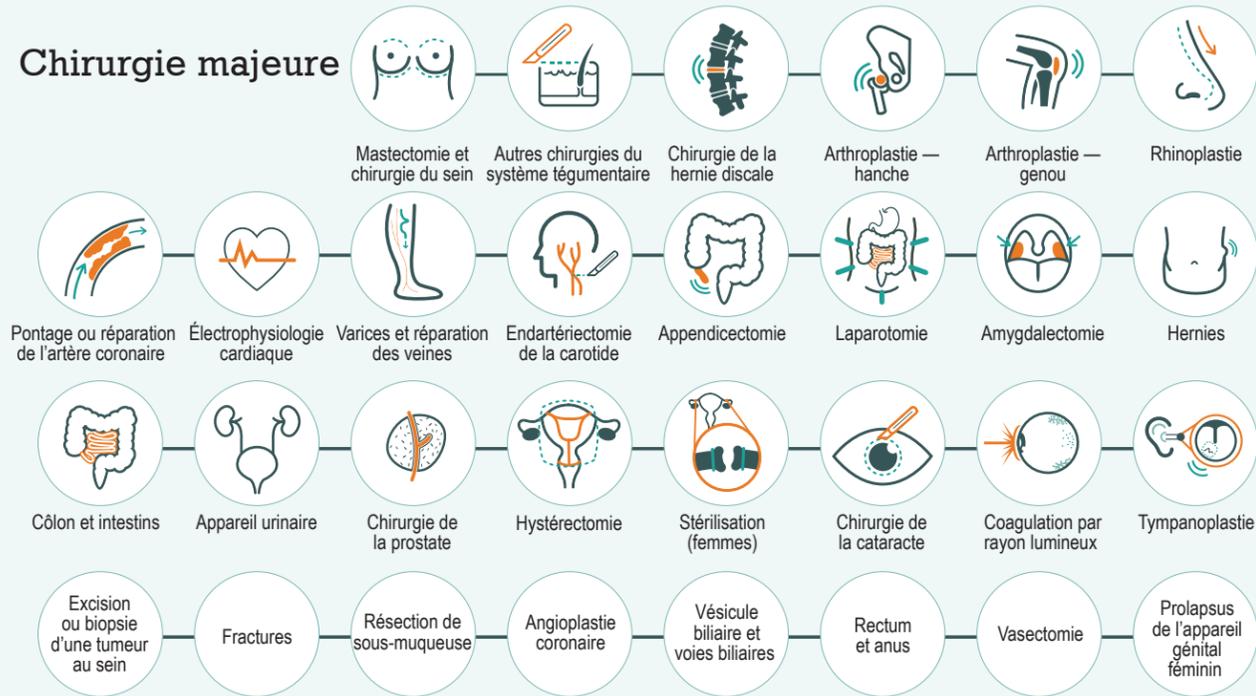


## Aide chirurgicale et anesthésie



## Chirurgie majeure



## Chirurgie mineure

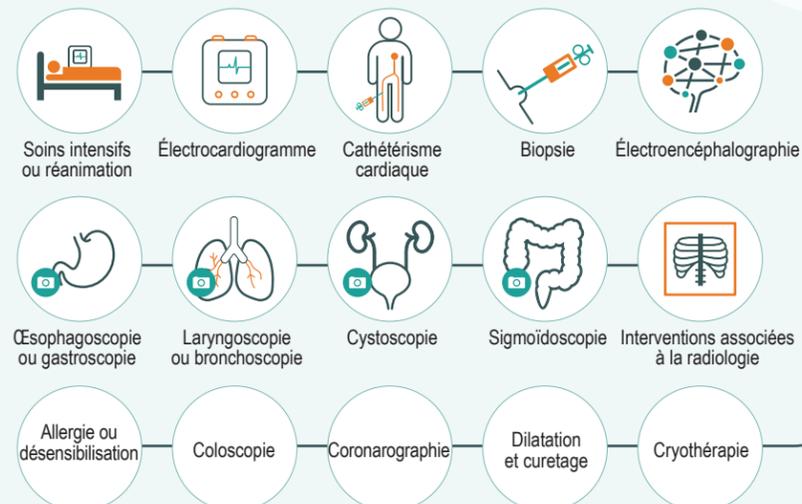


## Consultations et visites

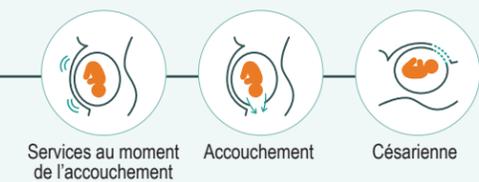


# Services dispensés par un médecin

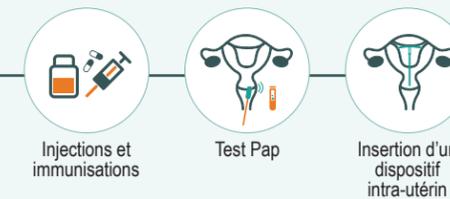
## Services diagnostiques et thérapeutiques



## Services obstétricaux



## Services spéciaux



## Système de groupement national

Les services dispensés par les médecins qui sont consignés dans les ensembles provinciaux et territoriaux de données sur les soins de santé peuvent varier. Pour chaque province et territoire, un barème des prestations médicales précise quels services dispensés par les médecins sont assurés. Chacun des services comporte un code alphanumérique unique (code de tarif) propre à la province ou au territoire. Le Système de groupement national (SGN) regroupe les codes de tarif en catégories homogènes pour chaque province et territoire, ce qui permet d'établir des comparaisons entre les services et activités des médecins à l'échelle du pays.

Pour connaître la liste complète des catégories du SGN, consultez la section sur les médecins de notre site Web au [icis.ca](http://icis.ca).